Autre lacune fâcheuse : une liste d'abréviations nous donne la clé des sigles qui, dans l'apparat, représentent des noms de commentateurs ou de savants modernes ; mais cela ne fait qu'un bien petit nombre de références ; pourquoi ne pas ajouter à la préface une bibliographie sommaire? Par définition, les éditions Teubner sont et ne veulent être que des éditions critiques ; mais pourquoi ceux qui ont dû tant travailler pour les établir ne nous font-ils pas participer aux secours dont ils se sont servis? Et s'il est admissible que dans la pratique le travail du critique et celui du commentateur soient présentés séparément, c'est à la condition que chacun des deux nous fournisse au moins sous forme d'index les moyens de compléter son œuvre. Les éditions Teubner donnent quelquefois l'impression agaçante de ces cartes muettes qu'on propose aux écoliers, et c'est ce qui leur fait préférer parfois des éditions moins scientifiques peut-être, mais plus parlantes.

J. Marouzeau.

Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique :

Pachomiana latina,... texte latin de S. Jérôme, édité par Dom Amand Boon. Appendice : *la Règle de S. Pachôme*, fragments coptes et excerpta grecs, édités par L.-Th. Lefort : Louvain, Bibl. de la Revue, fasc. VII, 1932, lx & 210 pages.

Nous possédons une documentation suffisante pour nous représenter le développement du monachisme primitif. En sa forme première, avec les saint Antoine et les Paul de Thèbes, il n'était autre chose que l'anachorétisme. Le moine vivait dans le désert ; et, même quand il se rapprochait d'autres moines, il habitait une cellule séparée et ne s'assujettissait à aucune règle commune. C'est seulement en 320 que Pachôme fonda à Tabennési, dans la Thébaïde, le premier monastère, inaugurant ainsi la vie « cénobitique ». Les moines y étaient astreints à une discipline régulière et se livraient au travail manuel et à l'étude de la Bible. C'est pour eux que Pachôme écrivit sa fameuse Règle, dont s'inspirèrent dans la suite nombre de législateurs fameux, — et saint Benoît lui-même.

Rédigée en copte, cette Règle pachômienne fut de bonne heure traduite en grec. Saint Jérôme entreprit de la transposer en latin, sur la prière du prêtre Silvanus, qui lui affirmait que, dans les monastères de la Thébaïde, on rencontrait beaucoup de moines d'origine latine, qui ne savaient ni le copte, ni le grec. Il y joignit onze lettres de Pachôme et un ou deux opuscules d'autres abbés, ses successeurs. Dans sa Préface, il expliquait le régime de vie de ces communautés pachômiennes. Une allusion à la mort récente de Paule, la patricienne romaine, sa collaboratrice et son amie, permet de rapporter ce travail à l'année 404.

Ce précieux dossier nous est parvenu en deux recensions, que Dom Amand Boon étudie pour la première fois avec tout le soin requis. 1° *Une recension longue*, la seule authentique, qui s'est conservée dans dix-huit manuscrits. Six de ces manuscrits dérivent d'un même archétype et doivent être pris comme base du texte. Seul, un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Munich, *Clm* 22118, s. IX., a conservé quelques leçons d'une tradition différente, dont nous ne possédons plus aucun témoin direct. 2° *Une recension brève*, qui modifie l'ordonnance générale des paragraphes et en supprime un certain nombre. Elle représente un essai d'adaptation de la Règle à un milieu nouveau et efface les traits spécifiquement égyptiens : par exemple, la culture de la vigne y remplace celle du palmier. Il paraît probable que cette appropriation était destinée à la péninsule italique, d'où viennent nos douze manuscrits.

En 1919, le professeur Th. Lefort a découvert dans un manuscrit du v^e^-vi^e^ siècle des fragments coptes de la Règle, conformes à la recension longue, dont ils garantissent la valeur (cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1919, p. 341-348).

Or, jusqu'en 1661, on ne connaissait que la recension brève. A cette date, L. Holstenius édita le texte complet, mais avec beaucoup de bévues qui le rendaient parfois inintelligible. En 1735, Vallarsi reprit l'édition d'Holstenius, en la corrigeant d'après les éditions de la recension brève. Galland la reproduisit également, avec quelques améliorations dues à Vallarsi : son texte a passé dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XXIII, 65-90. En 1924, B. Albers a publié dans le *Florilegium Patristicum*, fasc. XVI, une fâcheuse édition de la Règle, d'après le manuscrit le moins bon de la recension brève, et la collation (en note) d'un manuscrit de Würzbourg, appartenant au groupe le plus médiocre de la recension longue.

On voit donc combien il était nécessaire de reprendre toute la tâche à pied d'œuvre. A l'édition critique du texte latin de saint Jérôme s'ajoutent, par les soins de L.-Th. Lefort, les fragments coptes (un peu moins que le quart de la version hiéronymienne) et des *excerpta* grecs (un tiers de cette même version). Notons que, pour les opuscules des deux abbés, Théodore et Orsiesius, et pour les Lettres de Pachôme, nous n'avons rien en grec, rien en copte.

Cette traduction latine, due au labeur de saint Jérôme, est intéressante à plus d'un titre. Elle l'est par un certain nombre d'expressions curieuses et rares — dont plusieurs manquent dans le lexique de Georges[1]. Par exemple, *ascella*, l'aisselle (au lieu d'*axilla*) ; *clibanus*, le four ; *corrigia*, la courroie ; *doma*, la maison ; **embrimium*, coussin en fibres de papyrus ; *lapsania* (au pluriel), la sanve, ou moutarde des

1. Je les ai marquées d'un astérisque.

champs ; **lebitonarium*, tunique égyptienne, sans manches (*quod genus absque manicis aegyptii vestimenti est*, explique saint Jérôme) ; *matta*, natte tressée ; **myrmicoleon*, fourmi-lion ; *orgia*, corbeille (acception non signalée dans Georges) ; *perstillare*, laisser passer l'eau ; *psiathium*, comme *matta* ; **recrastinatio*, acte de séjourner ; *tragematia*, dessert (*tragemata* est dans Pline l'ancien) ; *xenodochium*, hospice pour les pèlerins. — Elle l'est aussi pour le fond même, où se décèle beaucoup de sagesse pratique et une grande défiance de l'humaine nature. Saint Basile améliorera sur plus d'un point la règle pachômienne. Il centralisera davantage l'organisation monastique et ne voudra plus de cette juxtaposition de phalanstères conduits chacun par un *praepositus*, subordonné lui-même à un supérieur général. Il interdira les austérités extraordinaires, suggérées souvent par une surenchère d'amour-propre. Il adoucira la rigueur des sanctions. Mais ces retouches, dictées par l'expérience, laissent intacte l'estime que mérite Pachôme, le puissant organisateur qui sut créer de toutes pièces une si complexe discipline[1].

P. DE LABRIOLLE.

Histoire littéraire et études de textes.

J. F. D'ALTON, *Roman literary theory and criticism, a study in tendencies* : London, Longmans, Green and Co, 1931, 608 pages.

Ce livre marquera une date dans l'histoire de la philologie. Pour la première fois le développement de la critique littéraire antique est envisagé en lui-même et dans les caractères *sui generis* qui la distinguent. Non pas qu'il ouvre la voie dans un terrain complètement neuf et inexploré : depuis longtemps, des travaux multiples et multiformes préparent le domaine sur lequel vient aujourd'hui bâtir M. d'Alton : études d'ensemble sur certaines périodes de la production littéraire grecque et romaine, parmi lesquelles celles de Blass, Susemihl, Navarre, Egger, etc..., sont de premier ordre ; études de certains mouvements littéraires, dont l'Atticisme de Schmid est le modèle ; études des genres, très fouillées depuis quelque temps et qui évoquent les noms de Peter, Rhode, Hirzel, Martin, Lejay, Oltramare, etc... ; études de certains aspects ou notions spécifiques propres à l'antiquité, l'éthos (Süss), le plagiat (Stemplinger), la prose d'art (Norden), la plaisanterie (M. Grant), etc... Les remarques et commentaires sur les rhétoriques et les poétiques pullulent depuis la Renaissance.

Mais ce qui est nouveau dans l'œuvre de M. d'Alton, c'est qu'elle répond à un besoin récent de nos curiosités ; l'antiquité a-t-elle connu nos tendances modernes, ou tout au moins qu'en a-t-elle connu? Dans le

1. P. 29, l. 5, écrire *propinquis* ; p. 32, l. 8, *palliolum* ; p. 100, l. 6, *patris* ; p. 123, l. 17, *desideretis* ; p. 145, l. 21, *sanctorum*.